# Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le ID: 031-200034957-20230405-23\_038-DE

Nombre de délégués : 34

Membres présents : 23

Membres absents: 11

Procurations: 11

Votants: 34

Date de convocation: 30/03/2023

Quorum: 17 + 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

## Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, dûment convoqué à la salle des fêtes de la commune de Bouloc, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président.

Présents:

MMES, MM - CAVAGNAC, TERRANCLE, ROUANET, CEZERAC, ESTAMPE, FERNEKESS, SIGAL, BRUN, DUSSART, ROBIN, SOLOMIAC,

FOUGERAY, BROCCO, JEANJEAN, SORIANO, IGON, BOUDARD-PIERRON, AUSSEL, FRANCOU, CLAVEL, BATAILLE, PARISE, TIRMAN

Pouvoirs:

MMES, MM - CHEVALIER (pouvoir à M. TERRANCLE), MARTY (pouvoir à Mme ROBIN), ABAD-LAHIRLE (pouvoir à M. BRUN), VERDEAU-BORNE (pouvoir à M. DUSSART), BINET (pouvoir à Mme SIGAL), BARRIERE (pouvoir à Mme BOUDARD-PIERRON), CARVALHO (pouvoir à M. JEANJEAN), GIBERT (pouvoir à M. CAVAGNAC, DAILLUT (pouvoir à M. FRANCOU), MARROT (pouvoir à M. PARISE), GALLINARO (pouvoir

à Mme TIRMAN)

Secrétaire : MME CEZERAC

**Domaine**: Finances

Délibération n°: 23/038

Objet: Fixation des tarifs des redevances 2023

Afin de regrouper les différentes délibérations des tarifs applicables dans le cadre de ses compétences, Monsieur le Président propose de concentrer en un seul document la présentation des tarifs de la CCF dont il est rappelé la liste cidessous:

#### **Budget Principal**

- A. Portage de repas à domicile
- B. Structure multi-accueil
- C. Hébergements d'urgence
- D. Mise à disposition de chapiteaux
- E. Ecole de musique
- F. Rédaction des Actes Administratifs

#### **Budget Annexe Collecte**

G. Redevance Spéciale

Il propose aux élus du conseil communautaire de valider l'ensemble des tarifs et les modalités applicables, détaillés ci-après, certains tarifs ne faisant néanmoins pas l'objet d'actualisation.

## **Budget Principal**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



A. Portage de repas à domicile « compétence – Action sociale d'intéré ID: 031-200034957-20230405-23\_038-DE

Tarif 2022	Date de la décision	Date d'effet	Tarif 2023	Date de la décision	Date d'effet
5.92€	Validé en commission le 23/05/2022 Délibération n° 22/076 du 08/06/2022	01/07/2022	6.13 €	Validé en commission le 13/02/2023 Délibération n° 23/038 du 05/04/2023	01/07/2023

B. Structure multi-accueil « compétence - Action sociale d'intérêt communautaire »

Barème de facturation réactualisé tous les ans par la CAF.

## C. Mise à disposition hébergements d'urgence « compétence – Politique du logement et du cadre de vie »

Base : selon les revenus des 3 derniers mois	Tarifs en vigueur	Date de la décision	Date d'effet
Revenus inférieurs à 300 € par mois	60 €		
Revenus compris entre 301 € à 400 € par mois	70 €		
Revenus compris entre 401 € à 500 € par mois	80 €	Validés en commission du 27/01/2022 Délibération n° 22/038 du 24/03/2022	24/03/2022
Revenus compris entre 501 € à 600 € par mois	90 €		
Revenus supérieurs à 601 €	100 €		

<u>Modalités</u>: cf règlement intérieur. Cette participation financière est payable dès la mise à disposition du logement y compris en cas de prolongation. Si l'entrée ou la sortie du logement d'urgence se fait en cours de mois, la participation financière est calculée au prorata du temps occupé. Dépôt de garantie du montant équivalent de la participation financière mensuelle est à verser dès l'entrée dans l'hébergement.

## D. Mise à disposition de chapiteaux 3x4.5 m (fermés sur les côtés) « Prestations de services »

Désignation	Tarifs en vigueur	Date de la décision	Date d'effet
Unité au week-end 50 €		Délibération n° 17/066 du 14/09/2017	01/10/2017
Unité à la semaine	100 €	Deliberation 11 17/000 du 14/09/2017	01/10/2017

<u>Modalités</u>: mise à disposition des communes et des associations pour l'organisation de manifestations sportives ou culturelles.



## E. Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais « compétent publié Construction, entreti fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt comm | 1D 1031-200034957-20230405-23\_038-DE

	Discipline	Durée hebdomadaire	Tarifs 2015		Tarifs 2023		
Catégorie			Montant annuel CCF	Montant annuel extérieur s	Montant annuel CCF	Montant annuel extérieurs	Date d'effet
			Délibération 15/71 du 20/08/2015			commission d ion 23/038 du	
EVEIL et	CCF - éveil musical	45 minutes / semaine	180.00€	225.00 €	185.00 €	230.00 €	
INITIATION	CCF - initiation instrumentale	30 minutes / semaine	330.00 €	411.00 €	340.00 €	421.00 €	01/09/2023
	CCF - cours individuel avec formation musicale	30 à 45 minutes / semaine (selon le niveau)	489.00€	606.00 €	500.00 €	617.00€	
	CCF - cours de chant collectif avec ou sans formation musicale	1 à 1,5 heure / semaine*	450.00€	561.00 €	465.00 €	576.00 €	
COURS	CCF - cours individuel adulte 1/2h	30 minutes / semaine	444.00 €	555.00 €	460.00 €	571.00 €	
	CCF - cours individuel adulte 3/4h	45 minutes / semaine	645.00€	810.00 €	665.00 €	830.00 €	
	CCF - formation musicale seule	60 à 90 minutes / semaine (selon le niveau)	180.00€	225.00 €	185.00 €	230.00 €	
ATELIERS**	CCF - atelier d'ensemble	Variable selon le type d'atelier	180.00 €	225.00 €	185.00 €	230.00 €	
ATELIEKS**	CCF - chorale	1,5 heures / semaine	120.00 €	150.00 €	125.00 €	155.00 €	

#### Modalités:

## Réductions:

- 10 % : 2ème membre de la même famille (conjoint et enfants)

- 20 % : 3ème membre (et suivants) de la même famille

- 10 % : par formule ou discipline supplémentaire.

Une inscription vaut engagement pour la totalité de l'année scolaire. Facturation trimestrielle.

<sup>\*</sup> variable en fonction du nombre d'élèves (3 ou 4)

<sup>\*\*</sup> gratuit pour les élèves déjà inscrits en cours d'instrument ou de chant

## F. Rédaction des Actes Administratifs « Prestations de services »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 031-200034957-20230405-23\_038-DE

Type d'acte	Montant transaction	Coefficient	Prix à l'acte En vigueur	Date de la décision	Date d'effet
Acte d'acquisition ou de vente	> à 1€	1	500 €	Délibération n° 13/116 du	04/07/0042
Acte d'échange	Avec ou sans soulte	1	500 €		
Acte d'acquisition ou de vente	Cession gratuite ou à l'euro symbolique	0.8	400 €		
Actes multiples sur une même	Cession gratuite,	0.6 de 1 à 5 actes	300 €		
opération	= ou > à 1€	0.4 au-delà de 5 actes	200 €	27/06/2013	01/07/2013
Servitudes conventionnelles et autres rédactions de servitudes de baux et autres procédures.	A titre gratuit ou = ou > à 1 €	0.4	200 €		

## **Budget Annexe Collecte**

## G. Redevance Spéciale « compétence - Protection et mise en valeur de l'environnement »

Tarif 2022		Date Tarif		Tarif 2023	Date d'effet	
1.96 €	Validé en commission le 30/05/22 Délibération n° 22/079 du 08/06/22	2022	2€	Délibération n° 23/038 du 05/04/2023	2023 *	

\* pour les factures émises à partir de l'année 2023.

## Modalités :

Montant minimum de perception de la Redevance Spéciale : 15 litres.

#### Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de valider les tarifs ainsi que les modalités d'application tels que définis ci-dessus ;
- Décide d'inscrire les recettes correspondantes aux budgets primitifs de l'exercice en cours ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire

Tal Hugo CAVAGNAC

Rour Extrait

Présiden

Béatrice CEZERAC

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication Fait et délibéré en séance du 05 avril 2023

Au registre sont les signatures